Image not found or type unknown

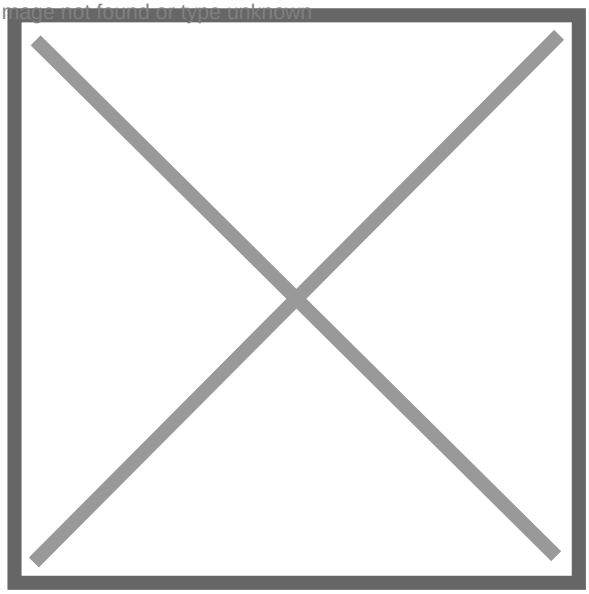

Mariage avec un sans papiers

Par **miriam42**, le **06/03/2011** à **12:35**

Bonjour,

j'aimerais savori si quelqu'un c'est marier avec un sans papier et quel risque ia t'il?je suis actuellement enceinte d emon fiancer nous voulons nous marier le mois prochain inchallah mais j'aimerais savoir quel risque il y a et faut'il mieu prendre un avocat ou ce n'est pas necessaire merci de vos reponse

Par **corima**, le **06/03/2011** à **16:39**

Tout depend si le maire accepte de vous marier, tous n'acceptent pas forcement. Ensuite, il faudra faire le necessaire pour qu'il ait ses papiers en tant que parents d'enfant français, enfin si vous etes françaises.

De toutes les manieres, il y a de grandes chances qu'il soit obligé de passer par la case depart, c'est à dire de rentrer dans son pays d'origine et de demander un visa en bonne et due forme

Par **miriam42**, le **06/03/2011** à **17:43**

merci devotre reponse.

meme en ayant un avocat pour eviter qu'il le renvoi en algerie?

oui je suis francaise et le mariage nous le faisons dans une grande ville 69.

Par **corima**, le **06/03/2011** à **17:54**

Vous pouvez toujours tenter avec un avocat mais dans ce cas, ne vous trompez pas d'avocat, prenez en un qui soit specialisé en droit des etrangers

Par **chatona**, le **06/03/2011** à **20:13**

bonsoir miriam moi je suis rentré avec un visa en 2001 et je me suis marié sans aucun problems tout les document qui m ont eté demnder je leur ai donné bien que je n avais pas de papiers uniquemnt mon passeport je depend du blanc mesnil j attends encore la reponse de la prefecture mais vue que tu es enceinte je te conseil de te marié le plus vite possible ou te pacsé ton mari sera regulariser plus simplemnt puisque vous aurai en enfant mais je te sucgere un avocat car a la prefecture ils sont leur lois qui ne correspond ps du tout au lois en vigueur et non ton mari n est ps obliger de retourner au pays si il es rentré au territoire avec un visa donc rentré legalemnt met moi au courant et bonne chance

Par **maissa06**, le **09/03/2011** à **12:26**

Bonjour a toutes et a tous
je suis actuellement perdu
je me suis mariée en 2006 en algerie mon mari est venu en mai 2007 a la suite de cela il a enchainer les recipicés,nous avons eu quelques soucis on s'est separé puis remit ensemble
le souci c est que en novembre 2010 on lui a refuser le titre de sejour a cause de preuve inssufisante de vie commune on est actuellement hebergé
j'ai pris un avocat je voulais savoir si il avais des chances d'avoir ses papiers et combien de temps ça pourrait prendre
merci

Par **chatona**, le **09/03/2011** à **13:32**

bjr le fait d etre hebergé ne plaide pas en votre faveur se qui serai bien avant de refaire une demende cé de prend un appartemnt de metre tout les preuve de votre vie comune chaque document officiel les metre de coté meme si il faut atendre une aneé ensuit refaire une demende car votre situation aura changer n oubliez ps que les prefecture regarde les moindre details du dossier et surtout pour les refus vous dependez de quel prefecture?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés